



Pension de retraite apres décès de l'epouse.

Par bayir, le 25/09/2011 à 14:22

Bonjour,

J'aimerais savoir si l'epoux touchera la ou une partie de la pension de retraite de son epouse si celle-ci venait à décéder.

Merci

Par amajuris, le 25/09/2011 à 15:09

bjr,

principe

régime général: la pension de reversion est versée suivant les conditions de ressources du survivant. il n'y a pas de conditions de non remariage pour la pension de reversion.

régime complémentaire: en principe pas de pension de reversion en cas de remariage mais elle versée sans conditions de ressources.

cdt